



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	6
Absents	0
Total des votes	35

5.4

L'an deux mille vingt six, le six mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 30 avril 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Thierry BERNARD, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

M. Patrice AUVRAY à Mme Florence GAUTIER, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, Mme Béatrice M'BARK à Mme Sylvie RENARD, M. Clément NIEL à M. Dominique BURET, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

**ELUS ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Florence GAUTIER

**N°DEL\_0060\_2026 ML27 - Mandat de négociation - Locaux Crozon**

Les services de la Sécurité sociale ont quitté les locaux qu'ils occupaient au rez-de-chaussée, du bâtiment Crozon, situé rue du Languedoc à Pont-Audemer. Ces locaux, appartenant à MonLogement27, sont désormais vacants.

Par courrier du 10 février 2026, Monsieur le Maire a fait connaître à MonLogement27 l'intérêt de la Ville de Pont-Audemer pour une éventuelle acquisition de ces locaux, dans le cadre de l'aménagement global du quartier prioritaire des Étangs et du renforcement de l'offre de services publics.

Afin de poursuivre l'étude de cette opportunité, il est proposé au Conseil municipal de donner mandat à Monsieur le Maire pour engager les négociations avec MonLogement27, étant précisé que toute acquisition définitive devra faire l'objet d'une délibération ultérieure,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le courrier de Monsieur le Maire date du 10 février 2026 adressé à Monloement27,

**CONSIDERANT** l'intérêt que pourrait présenter l'acquisition de ces locaux pour la Ville de Pont-Audemer ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'engager des échanges avec MonLogement27 afin de préciser les conditions d'une éventuelle cession

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour engager et conduire les négociations avec MonLogement27 en vue d'une éventuelle acquisition de ces locaux.
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération ne vaut pas décision d'acquisition et qu'une délibération ultérieure sera nécessaire pour autoriser, le cas échéant, l'acquisition définitive du bien.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Florence GAUTIER



Alexis DARMOIS